

## **Réponse de la liste « Samatan : vivre et agir »**

### **aux 23 propositions de Savès Climat**

« Samatan : vivre et agir » remercie Savès Climat de cette initiative. La liste est particulièrement sensible à cette démarche initiée par des citoyens du Savès pour sensibiliser le public du territoire à l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche volontaire initiée par les élus de la communauté de communes du Savès à travers l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 16 septembre 2019. La qualité du travail mené dans le cadre de ce PCAET a été soulignée par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. La Présidente de Région a indiqué également que le PCAET de la Communauté de Communes du Savès répondait aux exigences de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et que les actions, ambitions et objectifs fixés par la Collectivité à horizon 2030 s'inscrivent dans la stratégie Région à Énergie Positive. Soulignons aussi que ce PCAET a été le premier approuvé dans la région Occitanie, prouvant s'il le fallait l'engagement des élus du Savès.

Avant de répondre à l'ensemble des 23 propositions formulées par Savès Climat, il est nécessaire de repréciser la continuité de l'action municipale dans lequel s'inscrira le programme 2020-2026 de la liste « Samatan : vivre et agir », et de formuler les principes préliminaires essentiels qui s'appliquent à l'ensemble de nos réponses.

#### **1- Continuité de l'action municipale en faveur de l'environnement**

Le programme de la liste « Samatan : vivre et agir » s'inscrira dans la continuité des actions des municipalités précédentes en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le développement de l'écotourisme a été une des pierres angulaires de l'engagement des municipalités successives, Samatan étant reconnue comme cité du tourisme vert depuis 1986 (à travers son label station verte). L'écotourisme propose une expérience éducative à la nature plutôt que simplement consommer la nature. C'est une des forces de la destination Gers à travers l'expérience Slow tourisme Terragers®. La commune de Samatan soutient ainsi de nombreuses manifestations et festivals qui s'inscrivent dans des démarches de développement durable comme Gasconh'Atable pour la promotion des produits locaux, ou le festival théâtre d'été et Sam'Africa, dans le cadre du label Terragers®. Samatan a également été labellisée station pêche en 2017. Créé par la Fédération des Stations Vertes et la Fédération Nationale de la Pêche en France, le label Station Pêche permet de découvrir et de pratiquer le loisir pêche à tous niveaux grâce à des parcours adaptés et en respectant les milieux aquatiques. Afin de préserver la biodiversité du lac, la vidange annuelle a été arrêtée. Deux îles flottantes ont été installées afin de servir de frayère aux poissons ; un cycle de plusieurs séances de découverte du milieu aquatique a été proposé aux élèves de CM1 ; et des animations autour de la découverte de la pêche ont été réalisées en période estivale.

Samatan a été labélisée Cittaslow en 2018. Le réseau Cittaslow est un réseau international de 262 villes et villages du « bien vivre » dans 30 pays. Parmi les objectifs figurent des efforts en faveur de la conservation de la biodiversité, la réduction de la pollution lumineuse, le développement de pistes cyclables avec des chemins cohérents et des parkings à vélo, la création ou l'extension de réseaux de transports alternatifs, la présence ou la réalisation d'espaces verts et productifs ainsi que d'espaces de commercialisation de produits locaux... Entre 2014 et 2020, plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens à Samatan : construction de 14 logements sociaux à énergie neutre voire positive (en partenariat avec l'OPHLM), zone zérophyto sur la base de loisirs dès 2015, remplacement des ampoules au sodium par des LED sur 232 lanternes, projet pilote de location de vélos à assistance électrique (en partenariat avec le Pays Portes de Gascogne), installation de parking vélo, fête de la gastronomie et goût de France en 2017 et 2018 (avec l'Office de tourisme du Savès), journée « Samatan grandeur nature » pour sensibiliser la population aux problématiques environnementales en 2015 et 2016 (avec l'Office de tourisme de Samatan), classement du marché de Samatan dans les 10 plus beaux marchés de France (Guide évasion hachette 2015), accueil en 2019 de la journée nationale dédiée au slow tourisme (en partenariat avec le comité départemental du tourisme du Gers), incitation auprès des associations locales et des services municipaux à consommer local, installation d'une borne de recharge électrique pour véhicule (en partenariat avec le syndicat départemental d'énergies du Gers), création du concours des maisons fleuries et des jardins potagers, création d'un potager municipal en libre-service en cœur de village, création de potagers par l'ALAE de l'école Yves Chaze, lancement d'un projet de jardins partagés (en partenariat avec le centre social de GESTES), création du chemin de randonnée PR26, remise en état du chemin de la Source, randonnées éco-responsables avec l'association GreenTrek, mise en place de l'écopaturage (première expérience dans le Savès), ouverture de la ligne de bus régulière Lombez-Samatan-Labastide-Savès – L'Isle Jourdain (portée par la Région), recensement des arbres propriétés de la commune, interruption de l'éclairage public la nuit sur certaines zones dès 2014, développement du sport nature (nouveau parcours santé à la base de loisirs de Samatan, stages multisports pour les jeunes)...

Il est important aussi de souligner que chaque année, depuis 1980, le foyer rural, puis la maison rurale du Savès, avec l'appui de la commune de Samatan, organise la semaine verte, temps majeur d'échanges, de rencontres et de réflexions autour des problématiques environnementales.

Rappelons aussi que, dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable du nouveau Plan Local d'Urbanisme, figurent notamment parmi les axes majeurs retenus : sauvegarder la richesse du cadre naturel et les continuités écologiques, et privilégier le développement organisé en lien avec le village afin d'assurer une mixité sociale et générationnelle ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique.

Ces illustrations de la politique communale démontrent l'engagement sincère de la commune en faveur de l'environnement et non la simple déclaration d'intention en faveur d'une politique environnementale.

C'est dans cette continuité éco-responsable que s'inscrit la liste « Samatan : vivre et agir ».

## **2- Principes préliminaires aux réponses**

Il est important de rappeler trois principes en préambule de notre réponse :

- **la liste « Samatan : vivre et agir » ne peut s'engager sur des actions qui sont hors du cadre des compétences communales.** Au sein de la communauté de communes du Savès, 9 élus samatanais siègent sur un total de 47 conseillers communautaires représentant 32 communes. Au sein du SICTOM Sud-Est, 2 élus samatanais siègent sur un total de 146 délégués issus de 73 communes. Ces assemblées sont souveraines et leurs décisions indépendantes des engagements pris par une liste électorale auprès d'une population communale donnée. Une liste peut s'engager à soutenir une action et le démontrer, si elle est élue, à travers les procès-verbaux des assemblées délibérantes, mais ne peut être tenue comptable de la non-réalisation de ces engagements si ceux-ci sont rejetés par une majorité d'élus non samatanais des dites assemblées.
- **Le PCAET repose sur une coopération territoriale et non sur une simple politique communale.** Le PCAET sur lequel s'appuient les propositions de Savès Climat a été mis en place en 2019 par la Communauté de Communes du Savès après concertation. Il repose sur un partenariat entre EPCI, bloc communal, PETR et autres partenaires. Le plan d'action comporte 93 actions : 35 actions sont portées ou co-portées par la Communauté de Communes du Savès, 27 proposées par le PETR et 31 actions portées par les partenaires. La liste « Samatan : vivre et agir » ne peut donc s'engager sur l'ensemble des actions portées par ses partenaires. Par essence, la dynamique territoriale en termes de transition énergétique dépasse le cadre strictement communal et doit s'installer à l'échelle *a minima* de la communauté de communes, du PETR, et même du département ou de la région avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Par le partage des compétences, la coopération entre communauté de communes et communes membres est essentielle pour atteindre les objectifs.
- **Le PCAET couvre des problématiques plus larges et même parfois plus prioritaires sur certains volets que celles proposées par Savès Climat.** Par exemple, la mobilité a été de façon surprenante occultée des propositions alors qu'il s'agit de thématiques environnementales majeures dont la commune doit en priorité se saisir. Sur le territoire du Savès, le transport est ainsi le premier poste de consommation d'énergie du territoire, le second poste pour les gaz à effet de serre. Par ailleurs, les propositions de Savès Climat ne sont pas hiérarchisées alors que certaines mises en œuvre d'action nécessiteront de la part des assemblées d'élus une priorisation et une hiérarchisation, ne serait-ce que d'un point de vue budgétaire.

### **3- Réponses aux 23 propositions de Savès Climat**

Concernant les 23 propositions de Savès Climat, face à l'urgence climatique et dans le respect des principes mentionnés précédemment, la liste « Samatan : vivre et agir » adhère à l'ensemble des propositions, mais souhaite néanmoins apporter des commentaires concernant leur mise en œuvre.

1. Réaliser un audit énergétique et mettre en place un système de suivi des consommations sur les bâtiments publics.
2. Mettre en place un Plan Pluriannuel d'isolation des bâtiments publics existants.
3. S'engager à ce que toute nouvelle construction publique soit la plus neutre possible en carbone dans sa conception, son implantation, sa construction et son usage.

***Réponse pour les propositions 1, 2 et 3 : La liste adhère totalement à ses propositions mais rappelle que, dans la fiche action 3.1.3 du PCAET, la mise en place d'une comptabilité énergétique est aussi conditionnée en partie à l'accompagnement et à l'organisation d'une formation à cette comptabilité par le PETR auprès des 160 communes membres. Par ailleurs, dans beaucoup de bâtiments publics anciens, la rénovation complète d'un bâtiment est parfois la solution incontournable à la simple isolation. De tels projets de rénovation complète sont coûteux, nécessite la recherche de cofinancements importants et ne peuvent s'inscrire que dans une politique au long terme. Il est donc nécessaire de rechercher le meilleur équilibre pour soutenir durablement cette politique de rénovation/isolation des bâtiments publics. La liste « Samatan : vivre et agir » reconnaît la valeur d'exemplarité des politiques communales en termes d'isolation des bâtiments publics. Néanmoins, elle tient à souligner l'importance du secteur résidentiel qui représente le deuxième poste de consommation d'énergie (35%), juste derrière les transports (36%). Si le territoire souhaite devenir un territoire à énergie positive, il est essentiel d'agir rapidement et au plus près des habitants pour la rénovation énergétique de leur logement.***

4. Mettre à disposition d'Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne (seul outil citoyen local de développement de l'énergie photovoltaïque) les toitures des bâtiments publics pour y installer des panneaux photovoltaïques recyclables.
5. Investir localement dans les énergies renouvelables, notamment en prenant une participation dans Energie Citoyenne Pays Porte de Gascogne.

***Réponse pour les propositions 4 et 5 : La liste adhère à l'intérêt de développer l'usage des panneaux photovoltaïques et d'interagir avec Energie citoyenne pays Porte de Gascogne. Il est en effet important***

**que l'énergie que nous consommons soit produite de manière coopérative et locale. Ces propositions soulèvent cependant plusieurs remarques:**

- **Une des difficultés est l'impossibilité réglementaire potentielle en fonction de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments à proximité d'un monument classé, ce qui est le cas à Samatan pour de nombreux bâtiments publics ;**
- **Il est nécessaire d'analyser à l'échelon communal, avec l'ensemble des acteurs potentiels, le modèle économique et juridique proposé pour l'exploitation de ces panneaux photovoltaïques avant toute mise en œuvre.**

6. Installer des bornes de recharges pour voitures électriques alimentées par des panneaux photovoltaïques et des carports solaires pour vélos électriques

**Réponse pour la proposition 6 : la liste adhère totalement à cette proposition, mais l'installation de cet équipement relève de la compétence du syndicat d'énergie du Gers, comme cela est souligné dans la fiche d'action 1.3.4 du PCAET. La liste s'engage aussi, indépendamment d'une alimentation à partir de panneaux photovoltaïques à discuter avec le syndicat d'énergie du Gers de toute autres alternative, comme par exemple d'alimenter en énergie 100% renouvelable ces bornes de recharge (ex : distribution de l'électricité verte et locale d'Enercoop), mais aussi le développement du réseau hydrogène pour l'alternative à la voiture thermique.**

7. Autoriser et permettre la collecte et le tri des déchets valorisables (électroménager, meubles, équipements électriques et électroniques et tout-venant) sur les 3 déchetteries du SITCOM afin de réduire le volume de déchets envoyé à Trigone et surtout au centre d'enfouissement de Pavie.

**Réponse pour la proposition 7 : la liste adhère totalement à cette proposition, mais le fonctionnement proposé relève de la compétence du SICTOM et aussi de TRIGONE. Elle s'engage à travers ses représentants au sein du SICTOM à soutenir cette proposition.**

8. Favoriser, dans le cadre d'un projet social, la réparation et la revalorisation de ces déchets pour la revente locale. Ce projet social pourrait être pris en charge par une structure existante sur le territoire ou à défaut par la création d'une ressourcerie.

**Réponse pour la proposition 8 : la liste appuie cette proposition. Elle propose de faire porter cette action :**

- **Soit par le centre social au sein de groupement de coopération sociale et médico-sociale GESTES qui comprend 14 communes de la communauté de communes du Savès ; le centre social, soutenu par**

*la CAF du Gers, a en effet parmi ses axes prioritaires d'intervention de susciter la participation et l'initiative des habitants à travers une démarche de co-construction de projets et l'accompagnement de projets citoyens ;*

- *Soit par la création d'une ressourcerie propre avec un statut associatif, à l'échelle du territoire du Savès, avec l'appui du réseau national des ressourcerise, en relation aussi avec la ressourcerie Valoris à Auch. La question de l'implantation de cette ressourcerie doit prendre en compte d'autres acteurs locaux comme la recyclerie d'Emmaüs à Lombez.*

*Il est probable que cette ressourcerie pour garantir son avenir devrait être instaurée à une échelle supérieure au simple territoire intercommunal du Savès, en coopération avec les EPCI limitrophes, mais aussi pourquoi pas à l'échelle du PETR.*

9. Mesurer systématiquement le poids des déchets produits par les différents services communaux et mettre en place un plan de réduction.

***Réponse pour la proposition 9 : la liste soutient la proposition 9 car il est nécessaire d'avoir un indicateur fiable pour évaluer l'efficacité d'une politique de réduction de déchets au sein des services. Cependant, la mise en œuvre de la pesée des déchets peut être complexe selon les activités communales. Par exemple, sur un chantier de rénovation de bâtiment, il sera difficile d'exiger des entreprises de peser les différents déchets sous peine de marchés infructueux. Concernant les services administratifs ou la médiathèque, le déchet principal est certainement le papier. Le tri sélectif permettant le recyclage, une formation des agents à la gestion économe de la ressource papier, le remplacement des envois papiers par le courrier électronique sont également des outils précieux complémentaires. L'utilisation, comme autre indicateur, de la commande annuelle de papier peut permettre également d'évaluer de façon simple et pertinente le plan de réduction, indépendamment de la pesée. Soulignons aussi que la médiathèque de Samatan organise chaque année une braderie permettant de recycler les livres usagés apportés à la médiathèque. Concernant les déchets verts, la commune travaille avec la société Moutet Environnement, qui a pour objet la récupération des déchets verts (branches d'arbres, produits d'élagage et de tontes de pelouses) provenant de particuliers ou de collectivités(en partenariat avec TRIGONE dans le Gers) et de professionnels, mais aussi la fabrication du compost à partir de ces éléments dans le respect des normes et de l'environnement, et la commercialisation du compost aux professionnels (agriculteurs, entreprises d'espaces verts) et aux particuliers. A nouveau, le poids de déchets verts peut être connu. Ces déchets étant recyclés sous forme de compost et la liste affichant une***

***volonté de revégétalisation, la problématique du poids est plus que relative. Enfin, la liste s'engage pour les déchets du marché à travers la commission des marchés à sensibiliser les différents marchands à cette problématique, même si de nombreux progrès ont été faits sur la mandature 2014-2020.***

10. Mettre en place dans les communes urbaines, des composteurs collectifs. Cette mise en place devra s'accompagner d'actions de sensibilisation afin d'impliquer au maximum les citoyens utilisateurs.

***Réponse pour la proposition 10 : la liste ne considère pas Samatan comme une commune urbaine, 89% de la surface communale étant agricole. La liste rappelle que la société Moutet environnement est disponible aussi pour les particuliers. Elle assure par ailleurs la transformation des déchets végétaux en compost. Une des difficultés des composteurs collectifs en libre accès est leur gestion. Des sites de compostage publics pourraient être aussi gérés par des collectifs d'habitants selon un mode participatif (brassages des composts, diffusion des consignes, gestion des inscriptions...). Une coopération entre la mairie, cette entreprise et les habitants des quartiers intéressés serait une solution à étudier.***

11. Conditionner les aides aux associations et organisateurs d'évènements à la signature d'une charte « zéro déchet » qui leur imposerait de ne plus utiliser, dès 2020, tout type d'objet à usage unique (bouteille, couvert, gobelet...) et de trier leurs déchets afin de les recycler. En contrepartie, les communes mettront à disposition de la vaisselle réutilisable, solide et facilement lavable tout comme elles le font aujourd'hui pour des tables et des chaises ou bien négocieront des tarifs de gros pour des objets Eco-labellisés.

***Réponse pour la proposition 11 : la liste soutient pleinement cette proposition. Une charte de la commune de Samatan existe déjà avec l'ensemble des associations. La liste propose d'inclure un critère « zéro-déchet » sur la prochaine charte 2021 tout en proposant d'accompagner les associations. Samatan dispose également d'un point d'appui à la vie associative qui pourrait être un centre de ressources pour sensibiliser les dirigeants d'associations. La liste propose que la commune prenne en charge financièrement l'achat de gobelets réutilisables (de type Ecocup ou mieux de type Algopack) ou de gobelets eco-friendly jetable et compostable (amidon de maïs), ainsi que d'un lave -vaisselle pour l'ensemble des manifestations associatives et évènementielles à travers une mutualisation. Il est***

***possible de demander aussi aux festivaliers tout simplement d'amener leurs propres assiettes et couverts.***

12. Installer des systèmes de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics et des dispositifs de réutilisation.

***Réponse pour la proposition 12 : la liste propose que les systèmes de récupération des eaux pluviales soient étudiés pour tout nouveau bâtiment. La mise en place de tels systèmes sur des bâtiments anciens existants peut faire l'objet d'études, mais sera beaucoup plus coûteux à mettre en œuvre.***

13. Inciter financièrement les particuliers à s'équiper de récupérateurs d'eau de pluie.

***Réponse pour la proposition 13 : Cette proposition se rapporte à la fiche action 2.3.4 du PCAET. Il paraît dans un premier temps plus important de sensibiliser la population comme indiqué dans la fiche action, plutôt que de financer les particuliers. A nouveau, la population peut être sensibilisée par des actions pédagogiques concernant les moyens d'économiser l'eau avec un impact positif sur l'environnement mais aussi sur le budget des ménages. Les écoles, qui relèvent de la communauté de communes, peuvent être impliquées également (ex : projet éco-école précédemment réalisé à Samatan, sensibilisation dans les cantines scolaires (lavage de mains, brossage de dents...)). Il est essentiel de privilégier l'éco-citoyenneté et l'écoresponsabilité à travers une politique de sensibilisation à l'éco-assistanat à travers une politique de financement.***

14. Relocaliser sur le territoire du Savès la transformation des repas de la restauration collective (restauration hors domicile) via un approvisionnement de proximité et de qualité (produits de type agriculture raisonnée, biologique, en permaculture) et avec un minimum d'émission de GES. Constituer un Projet d'Alimentation Territoriale pour la mise en œuvre de ce projet avec entre autre la participation de Savès Climat, l'association de producteurs MARAMUTU, le Jardin de Cocagne Terra Ferma, des producteurs locaux, les associations de parents d'élèves et tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer.

***Réponse pour la proposition 14 : la liste soutient la démarche d'un approvisionnement de proximité et de qualité, et celle d'un projet d'alimentation territoriale partenariale. Une des difficultés majeures est de pourvoir cet approvisionnement. La liste souscrit aussi au projet alimentaire territorial porté par le conseil départemental du Gers à***



***l'échelle du département. Elle soutiendra cette démarche auprès des instances communautaires. Elle rappelle cependant que la qualité des 4 repas hebdomadaires dans les écoles ne doit pas occulter celle des 17 repas restants consommés au domicile des enfants. La qualité de l'alimentation doit être globale. Le Centre social de Samatan (GESTES) a mis en place des ateliers cuisine destinés aux familles.***

15. Prioriser l'accès des marchés notamment à Samatan et Lombez aux producteurs du Savès

***Réponse pour la proposition 15 : la liste soutient cette action. Les producteurs du Savès peuvent accéder au marché de Samatan pour un emplacement permanent mais dans le cadre de la réglementation en vigueur et après avis de la commission des marchés qui comprend les représentants des professionnels. La commune de Samatan participe depuis 2018 à l'opération « Plus près, plus frais, plus vrai ! » (Terragers®) mettant en valeur nos producteurs locaux sur le marché.***

16. Inciter et soutenir financièrement la plantation de haies et couverts végétaux en bordure des chemins ruraux, des berges, talus, fossés et terres agricoles pentues.

***Réponse pour la proposition 16 : la liste soutient cette action. Elle proposera, si elle est élue, chaque année un linéaire de plantations de haies en partenariat avec Arbre et Paysage 32. Le syndicat de la Save et de ses affluents prévoit dans son nouveau PPG (Programme Pluri Annuel de Gestion) à compter de 2021, d'inciter les agriculteurs à la mise en place de couverts végétaux et de plantations de haies « brise crues » afin de limiter l'érosion sur les terres agricoles pentues.***

17. Transformer les écoles de la communauté de communes (plan d'audit thermique, d'isolation et d'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable) pour tendre vers des bâtiments à énergie positive.

***Réponse pour la proposition 17 : la liste soutiendra cette action auprès du conseil communautaire, même si la possibilité d'atteindre l'objectif de bâtiments à énergie positive paraît difficile en raison des constructions actuellement existantes. Elle soutiendra aussi les clauses environnementales dans ce sens pour l'établissement de cahiers des charges pour tout appel d'offre concernant les bâtiments scolaires communautaires.***

18. Rénover les bâtiments au moyen de matériaux écologiques pour éliminer les pollutions chimiques internes.

**Réponse pour la proposition 18 : la liste soutiendra les clauses environnementales dans ce sens pour l'établissement de cahiers des charges pour l'appel d'offre concernant la rénovation ou la construction de bâtiments.**

19. Mettre en œuvre une stratégie zéro déchets dans les écoles, ALAE et cantines. Proposer aux cantines scolaires l'utilisation d'un composteur ou l'élevage de poules.

**Réponse pour la proposition 19 : la liste soutiendra cette action conformément aux fiches action du PCAET. Elle propose à la communauté de communes de mettre en place une formation pour l'ensemble des responsables de restauration scolaire contre le gaspillage ainsi que la mise en place de cette approche au plus tard à la rentrée 2021. Des composteurs pourront être installés dans les écoles en accord avec les directeurs/rices d'école. L'ALAE de Samatan met déjà en place un composteur (en accord avec la cantine) afin de récupérer du compost pour son potager qui sera mis en place ce printemps,**

20. Planter des mellifères et des vergers dans ou à proximité des écoles.

**Réponse pour la proposition 20 : la liste soutiendra cette action auprès de la communauté de communes et proposera une revégétalisation au sein des écoles. Un verger a été planté à la base de loisirs avec les élèves et enseignants de l'école Yves Chaze.**

21. Accompagner et soutenir les projets pédagogiques en lien avec l'environnement (jardins pédagogiques, dispositifs de mesure des consommations d'énergie et d'eau...)

**Réponse pour la proposition 21 : la liste soutiendra cette action auprès des instances communautaires et des conseils d'école, comme l'a fait dans le passé la municipalité de Samatan avec le projet éco-école de l'école Yves Chaze, ou la plantation de fruitiers sur la base de loisirs.**

22. Créer un organisme indépendant du type Agence Locale Energie Climat qui aura pour mission de :

- Former les employés communaux aux économies d'énergies ;
- Conseiller de manière neutre et indépendante les collectivités et les particuliers en réalisant un pré-diagnostic thermique et en

- apportant des solutions pour mettre en œuvre des travaux de performance énergétique ;
- Promouvoir les artisans locaux en mettant à disposition une liste d'artisans labellisés;
  - Réaliser des interventions d'éducation et d'information auprès des publics scolaires et non scolaires en matière de transition écologique.

***Réponse pour la proposition 22 : la liste trouve que cette idée est bonne. Elle se pose la question du portage et se demande si cette agence locale Energie Climat ne devrait pas être portée par le PETR par souci de mutualisation (à travers par exemple le recrutement d'un animateur spécialisé) avec, en son sein, un comité local pour chaque EPCI en charge directement de l'animation du territoire concerné.***

23. Identifier dans les communes un élu en charge de la transition écologique siégeant à la commission éponyme de la communauté de commune.

***Réponse pour la proposition 23 : la liste retient cette proposition. Un élu sera désigné, si la liste est élue, comme chargé de la transition écologique au sein du conseil municipal. La liste soutiendra la création d'une commission de la transition écologique ou énergétique à la communauté de communes. Seuls les élus siégeant au sein du conseil communautaire peuvent être membres de cette commission, mais la liste soutiendra notamment dans le cadre du PCAET des réunions de cette commission associant l'ensemble des élus référents de chaque commune, qu'ils soient conseillers communautaires ou pas.***

Samatan, le 19 février 2020

Pour l'ensemble des 21 colistiers de la liste « Samatan : Vivre et Agir »,



Hervé Lefebvre

Maire sortant

Tête de liste